

**Alerte**  
**Communiqué à tous les intervenants du secteur avicole du Québec**  
**Déclaration de cas de *Mycoplasma gallisepticum* (MG)**

**État de la situation**

Déclaration de la maladie : Deux autres cas de mycoplasmoses à *Mycoplasma gallisepticum* (MG) dans des troupeaux de volailles de reproduction ont été diagnostiqués en laboratoire jeudi dernier.

Situation géographique : Sur le rang St-Joseph à Ste-Perpétue (Centre-du-Québec) et sur la rue St-Pierre ouest à St-Hyacinthe. Les deux sites sont dans des zones à faible densité de production.

Description de la situation : Les deux lots infectés, qui n'ont aucun signe clinique, sont en lien épidémiologique avec le troupeau infecté qui a été déclaré par l'EQCMA le 31 octobre dernier à St-Valérien-de-Milton. L'abattage des lots d'oiseaux infectés aura lieu les 21 et 24 novembre. Aucun œuf issu des troupeaux infectés n'a été livré au couvoir. Les mesures de biosécurité rehaussée et l'autoquarantaine étaient déjà en place et se poursuivront jusqu'à que les sites soient considérés exempts de la maladie. L'EQCMA continuera la coordination avec le producteur concerné la mise en application des mesures de biosécurité et les fournisseurs de produits et services à ce site de production seront avisés de la situation pour l'application des mesures de biosécurité rehaussée lors de leurs visites. L'EQCMA vous tiendra informé de l'évolution de la situation.

*Un communiqué a aussi été envoyé aux producteurs les avisant de la situation.*

**Importance de la maladie**

*Mycoplasma gallisepticum* (MG) est une maladie bactérienne contagieuse qui affecte surtout les troupeaux de volailles de toutes espèces et de tous âges. Elle se manifeste aussi chez plusieurs autres types d'oiseaux domestiques et sauvages. La maladie attaque principalement le système respiratoire. Des stress et d'autres maladies peuvent aggraver la manifestation des signes cliniques. Une perte d'uniformité, un retard de croissance, une baisse de ponte et un taux de condamnation accru peuvent être observés. La mortalité est variable mais peut être significative.

**Signes cliniques**

- Éternuements
- Respiration bruyante
- Écoulement des narines et des yeux
- Enflure des sinus (situés entre l'œil et la narine)
- Signes plus évidents chez les dindons

**Transmission de la maladie**

- **Par contact direct** : avec des oiseaux infectés ou des reproducteurs à la progéniture par l'entremise de l'œuf
- **Par contact indirect** :
  - aérosol
  - personnes (bottes et vêtements) et équipements
  - vermine (rongeurs, insectes, oiseaux sauvages)

**Surveillance et Déclaration**

Si des intervenants entrent en contact avec des troupeaux de volailles et qu'un ou plusieurs des signes cliniques de la mycoplasmoses sont observés, avisez immédiatement le producteur qui pourra faire appel à son médecin vétérinaire pour un diagnostic. Tout cas positif doit être déclaré par le producteur à son office ou à l'EQCMA au **1 88-volaille (1 888 652-4553)**. L'EQCMA coordonnera avec une équipe conseil la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie. L'objectif est d'en limiter les impacts sur l'industrie avicole québécoise.

**Mesures de biosécurité**

Les fournisseurs de produits et services concernés par ce cas seront contactés individuellement pour l'application de mesures de biosécurité rehaussée lors de leurs visites. Puisque le site de production concerné est dans une zone de faible densité de production avicole, il n'y a pas de zone géographique à risque identifiée. Afin d'éviter la propagation des maladies avicoles, l'EQCMA encourage les :

**Visiteurs (conseillers techniques, les personnes responsables de la capture des oiseaux, etc.) et les fournisseurs de produits et services (meuneries, couvoirs, abattoir, récupérateurs d'oiseaux morts, etc.)** à appliquer en tout temps les protocoles de biosécurité de l'EQCMA les concernant et qui sont disponibles au site internet suivant : <http://www.eqcma.ca/biosecurite>